

**FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Décembre 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 891.508, un actif net de D : 877.920 et un bénéfice de D : 21.327 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP HELION ACTIONS DEFENSIF» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP HELION ACTIONS DEFENSIF», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 42,61% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, les emplois en titres émis par le « FCP HELION MONEO» et la « SICAV TRESOR » représentent, à la fin de l'exercice, respectivement 26,85% et 16,43% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Aussi, nous faisons signaler que les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 11,03% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le commissaire aux comptes :
FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	<u>771 226.539</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		281 705.294
Obligations et valeurs assimilées		109 608.824
Titres des Organismes de Placement Collectif		379 912.421
Placements monétaires et disponibilités		<u>98 321.388</u>
Placements monétaires	5	96 248.082
Disponibilités		2 073.306
Créances d'exploitation	6	<u>21 959.837</u>
TOTAL ACTIF		<u>891 507.764</u>
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	7	4 969.798
Autres créditeurs divers	8	8 617.685
TOTAL PASSIF		<u>13 587.483</u>
ACTIF NET		
Capital	13	875 711.508
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 208.773
ACTIF NET		<u>877 920.281</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>891 507.764</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	16 861.689
Dividendes		12 594.290
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 267.399
Revenus des placements monétaires	10	810.600
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		17 672.289
Charges de gestion des placements	11	(14 127.484)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 544.805
Autres charges	12	(2 692.502)
RESULTAT D'EXPLOITATION		852.303
Régularisation du résultat d'exploitation		1 356.470
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 208.773
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 356.470)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		17 588.871
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		3 614.769
Frais de négociation		(728.467)
RESULTAT DE L'EXERCICE		21 327.476

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

**Exercice clos le
31 décembre
2011****VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT**21 327.476**DES OPERATIONS D'EXPLOITATION**

Résultat d'exploitation	852.303
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	17 588.871
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3 614.769
Frais de négociation de titres	(728.467)

TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL756 592.805**Souscriptions**

- Capital	839 300.000
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 262.498)
- Régularisation des sommes distribuables	1 760.672

Rachats

- Capital	(82 500.000)
- Régularisation des sommes non distribuables	450.306
- Régularisation des sommes distribuables	(404.202)
- Droits de sortie	248.527

VARIATION DE L'ACTIF NET777 920.281**ACTIF NET**

En début de période (capital initial)	100 000.000
En fin de période	877 920.281

NOMBRE DE PARTS

En début de période	1 000
En fin de période	8 568

VALEUR LIQUIDATIVE102.465**TAUX DE RENDEMENT**2.47%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 16 Septembre 2010 à l'initiative de la société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 771.226,539 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net 31/12/2011
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		269 202.901	281 705.294	32.09%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	269 202.901	281 705.294	32.09%
ASSAD	49 900	28 062.758	27 533.604	3.14%
ATB	69 400	28 854.530	26 595.000	3.03%
TPR	6 000	36 406.452	42 252.100	4.81%
SFBT	4 500	19 864.211	23 419.800	2.67%
BT	38 603	44 250.000	43 898.700	5.00%
CIMENT DE BIZERTE	2 962	27 581.540	26 928.000	3.07%
MAGASIN GENERAL	101 500	17 420.750	23 028.370	2.62%
MONOPRIX	28 000	32 489.000	33 129.720	3.77%
AIR LIQUIDE	7 200	8 019.000	8 280.000	0.94%
ASTREE	7 140	26 254.660	26 640.000	3.03%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		108 080.000	109 608.824	12.49%
<u>Bons du trésor assimilables</u>	-	108 080.000	109 608.824	12.49%
- BTA 07-2014-8,25%	- 100	108 080.000	109 608.824	12.49%
Titres des Organismes de Placement Collectif		373 154.219	379 912.421	43.27%
FCP Hélio Monéo	2 295	230 239.612	235 703.385	26.85%
SICAV Trésor	1 388	142 914.607	144 209.036	16.43%
TOTAL		750 437.120	771 226.539	87.85%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			86.51%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes du départ</u>	-	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice					
Titres cotés	416 990.694			416 990.694	
Bons du trésor assimilables (BTA)	108 080.000			108 080.000	
Titres OPCVM	1 011 036.175			1 011 036.175	
Cessions de l'exercice					
Titres cotés	(147 787.793)			(147 787.793)	6 393.101
Titres OPCVM	(637 881.956)			(637 881.956)	(2 778.332)
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres					
			17 588.871	17 588.871	
Variations des intérêts courus					
		3 200.548		3 200.548	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	750 437.120	3 200.548	17 588.871	771 226.539	3 614.769

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 96.248,082 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Bons de trésor à Court terme				
BTC (52 Semaines) 27-11-2012 à 4,14%	100	95 908.082	96 248.082	10.96%
TOTAL	100	95 908.082	96 248.082	10.96%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			10.80%	

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 21.959,837 et représente les sommes à encaisser sur les ventes de titres cotés des journées du 29 et 30 Décembre 2011.

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 4.969,798 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	4 672.362
Rémunération du dépositaire	297.436
Total	4 969.798

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 8.617,685 et s'analyse comme suit :

Achat titres à décaisser	6 247.468
Rémunération du commissaire aux comptes	1 953.007
Redevance du CMF	74.382
Etat, retenue à la source	191.670
Autres	151.158
Total	8 617.685

NOTE 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 16.861,689 et se détaille comme suit :

	2011
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA)	4 267.399
<u>Dividendes</u>	
-des titres cotés	6 942.290
-des titres OPCVM	5 652.000
TOTAL	16 861.689

NOTE 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 810,600 et se détaille comme suit :

	2011
Intérêts des dépôts à vue	470.600
Intérêts des bons de trésor à court terme (BTC)	340.000
TOTAL	810.600

NOTE 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 14.127,484 et se détaille comme suit :

Rémunération du gestionnaire	12 944.206
Rémunération du dépositaire	1 183.278
Total	14 127.484

NOTE 12 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent à D : 2.692,502 pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit:

Redevance CMF	526.661
Honoraires commissaire aux comptes	1 953.007
Services bancaires	27.476
Publications	151.158
Autres	34.200
Total	<u>2 692.502</u>

NOTE 13 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000.000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	3

Souscriptions réalisées

Montant	839 300.000
Nombre de parts émises	8 393
Nombre de copropriétaires nouveaux	14

Rachats effectués

Montant	(82 500.000)
Nombre de parts rachetées	(825)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 588.871
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 614.769
Régularisation des sommes non distribuables	(1 812.192)
Droits de sortie	248.527
Frais de négociations	(728.467)

Capital au 31-12-2011

Montant	875 711.508
Nombre de parts	8 568
Nombre de copropriétaires	15

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	2.063
Charges de gestion des placements	(1.649)
Revenus net des placements	0.414
Autres charges	(0.314)
Résultat d'exploitation (1)	0.099
Régularisation du résultat d'exploitation	0.158
Sommes distribuables de l'exercice	0.258
Variation des plus (ou moins) values potentielles	2.053
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0.422
Frais de négociation	(0.085)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2.390
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2.489
Commissions de rachat	0.029
Résultat non distribuable de l'exercice	2.419
Régularisation du résultat non distribuable	(0.212)
Sommes non distribuables de l'exercice	2.207
Valeur liquidative	102.465
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	1.63%
Autres charges / actif net moyen	0.31%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0.25%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Actions Défensif" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 1,55% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Actions Défensif " réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .